

Éducateur de Jeunes Enfants (EJE)

ANNEXE N°2

PROJET PÉDAGOGIQUE

PROJET PÉDAGOGIQUE ET MOYENS
PÉDAGOGIQUES POUR LA MISE EN OEUVRE DE
LA FORMATION

Table des matières

I.	Projet pédagogique propre à la préparation du diplôme	1
I. 1	Définition de la profession et du contexte d'intervention	1
I. 2	Conditions d'exercice et modalités d'intervention	2
I. 3	Rôles et fonctions	2
I. 4	Public concerne et champ d'intervention	3
I. 5	Intentions pédagogiques	4
I. 6	Orientations pédagogiques	5
I. 7	Progression Pédagogique	7
I. 8	L'architecture pédagogique :	8
II.	Moyens pédagogiques pour la mise en œuvre de cette formation	10
II. 1	Pour travailler les fondements de la profession	10
II. 2	Pour préparer au Diplôme d'Etat	12
III.	Moyens mis à disposition des élèves et étudiants pour prendre connaissance du projet avant leur inscription en formation	12
III. 1	Site Internet	13
III. 2	Communication externe	13

I. PROJET PEDAGOGIQUE PROPRE A LA PREPARATION DU DIPLOME

La commande sociale à laquelle doivent répondre les filières éducatives et sociales est double :

- Former les travailleurs sociaux de demain par la construction des compétences requises, en tenant compte des évolutions rapides des contextes institutionnels, politiques, juridiques, législatifs, sociologiques, et des problématiques sociales contemporaines. Cette formation doit être générique, et proposer des compétences transférables aux différents champs d'intervention.
- Qualifier les étudiants/stagiaires en activant la préparation au Diplôme d'Etat, par la mise en œuvre de séquences pédagogiques combinant des travaux collectifs et des temps d'accompagnement individualisé.

Au-delà de ces deux objectifs d'importance, la filière est missionnée pour former des Éducateurs de Jeunes Enfants (EJE), travailleurs sociaux spécialistes de la petite enfance (de 0 à 7 ans), capables d'exercer leurs missions dans les cinq domaines suivants :

- Instaurer de la relation et un accompagnement du jeune enfant en coopération avec sa famille et dans son environnement social.
- Elaborer et mettre en œuvre le projet social éducatif et pédagogique en direction du jeune enfant en coopération avec sa famille.
- Concevoir et conduire l'action éducatrice au sein d'une équipe pluridisciplinaire et pluri-professionnelle.
- Elaborer l'action éducatrice en lien avec les cadres institutionnels et les partenaires.
- Contribuer à la compréhension et à l'évolution du domaine éducatif et social de la petite enfance.

Les textes règlementaires du 22 août 2018 ont redéfini le cadre de la profession et du contexte d'intervention de l'Éducateur de Jeunes Enfants (EJE) et l'organisation et référentiel professionnel. Le référentiel de formation est basé sur ces textes et intègre cette réforme.

I. 1 Définition de la profession et du contexte d'intervention

L'Éducateur de Jeunes Enfants (EJE) est un professionnel du travail social et de l'éducation. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il accompagne des jeunes enfants, dans une démarche éducative et sociale globale en lien avec leur famille.¹

¹Référence : Code de l'action sociale et des familles : article D.451-47

L'Éducateur de Jeunes Enfants (EJE) intervient dans une démarche éthique, dans le respect de l'altérité et de la singularité de l'enfant, de ses représentants légaux et du groupe. Il instaure une relation éducative en adoptant une posture réflexive, c'est-à-dire qu'il questionne sa posture et son intervention et s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle.

I. 2 Conditions d'exercice et modalités d'intervention

L'Éducateur de Jeunes Enfants (EJE) travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire et pluri-professionnelle. En fonction de son cadre institutionnel et de ses missions, Il peut coordonner des actions éducatives au sein de la structure. Il est également amené à développer des partenariats avec les professionnels du territoire dans les champs : éducatif, culturel, social, médico-social et sanitaire. Son intervention repose sur des actions éducatives individuelles et collectives.

En veille permanente sur les évolutions du secteur sur lequel Il intervient, l'Éducateur de Jeunes Enfants (EJE) développe une fonction d'expertise éducative et sociale sur la politique de la famille et le champ de la petite enfance.

I. 3 Rôles et fonctions

L'Éducateur de Jeunes Enfants (EJE) contribue au bien-être, à l'épanouissement et à l'autonomie de l'enfant de la naissance à 7 ans, au sein du groupe et dans son environnement. Son intervention vise à favoriser un développement global et harmonieux. En créant un environnement bienveillant, riche et motivant, il permet l'expression des potentialités motrices, affectives, cognitives, sensorielles et langagières de l'enfant. Il contribue ainsi à son éveil, à sa socialisation et à son inclusion sociale.

L'Éducateur de Jeunes Enfants (EJE) adapte ses interventions aux différentes populations, favorise le lien social et accompagne à la parentalité.

L'Éducateur de Jeunes Enfants (EJE) instaure une relation et accompagne le jeune enfant dans son développement en coopération avec sa famille et dans son environnement social. Il établit au quotidien une relation personnalisée et respectueuse de l'enfant. Il observe et analyse les situations quotidiennes vécues par l'enfant pour s'ajuster au mieux aux besoins de l'enfant et favoriser ses capacités d'expression, de communication, de socialisation par différentes médiations. Il inscrit sa pratique dans une démarche de prévention précoce.

A partir de ses connaissances spécifiques du développement du jeune enfant, il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet social, éducatif et pédagogique et il veille au maintien de la continuité éducative dans le respect du milieu familial, social et culturel de l'enfant.

L'Éducateur de Jeunes Enfants (EJE) conçoit les modalités d'intervention pour conduire et coordonner l'action éducative au sein de sa structure en inscrivant son accompagnement dans une temporalité qui tient compte des potentialités et du rythme de l'enfant.

En lien avec les cadres institutionnels et des réseaux partenaires, il développe l'action éducative sur le territoire. Il participe à la coordination des accompagnements pluridisciplinaires nécessaires à l'enfant et à sa famille dans le respect de leurs intérêts et de leurs droits.

En émettant des propositions auprès des représentants des politiques sociales et territoriales, il contribue à la compréhension et à l'évolution du domaine éducatif et social de la petite enfance. Il développe un positionnement sur le sens de son action. Il peut construire des actions innovantes spécifiques concernant le développement de l'enfant, la relation parent-enfant et l'accueil du jeune enfant en situation de handicap. Il est amené à développer des actions de prévention en lien avec le domaine de la petite enfance et celui de l'accompagnement à la parentalité.

Dans un but de transmission de connaissances et de savoir-faire professionnels, et après l'acquisition d'une expérience significative, le professionnel participe au processus de professionnalisation y compris en exerçant des fonctions tutorales auprès des personnes en formation (initiale ou continue) en lien avec les établissements de formation.

I. 4 Public concerné et champ d'intervention

Public

Enfants de la naissance à 7 ans quelles que soient leurs spécificités avec la participation de la famille et des représentants légaux.

Employeurs

Collectivités locales, associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale)...

Politiques sociales

Protection de l'enfance, protection maternelle et infantile, accueil et éveil de la petite enfance, Aide Sociale à l'Enfance (ASE)...

Lieux d'intervention

Crèches, ludothèques, centres de loisirs, centres de vacances, Relais Assistants Maternels, hôpitaux, établissements d'accueil mères-enfants, Instituts médico-éducatifs, services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), Centres Médico-Psychopédagogiques (CMPP), pouponnières, maisons d'enfants à caractère social (MECS)...

I. 5 Intentions pédagogiques

L'Éducateur de Jeunes Enfants (EJE) doit savoir accueillir et à accompagner l'enfant et sa famille individuellement et ou en groupe :

- établir une relation d'accueil et d'accompagnement adaptée à l'enfant, à sa famille et à sa situation ;
- prendre en compte les liens singuliers enfants / parents pour reconnaître et faciliter au quotidien la fonction parentale ;
- accompagner l'enfant dans son développement et l'expression de ses potentialités ;
- créer des situations éducatives et ludiques où l'enfant puisse exercer sa liberté et être acteur ;
- favoriser les capacités d'expression, de communication, de socialisation de l'enfant et soutenir le processus d'autonomie ;
- observer l'enfant, le groupe, en interaction avec son environnement et analyser les situations afin d'adapter les actions éducatives ;
- aménager le temps et les espaces de vie des enfants ;
- instaurer une dynamique de groupe en direction du collectif d'enfants ;
- participer aux différents moments de soin à l'enfant ;
- favoriser la participation des familles à des temps de vie quotidiens des enfants au sein de la structure ;
- Instaurer une dynamique de groupe en direction du collectif de parents.

L'Éducateur de Jeunes Enfants (EJE) doit aussi développer des compétences dans les domaines suivants :

La conception et la conduite de projet éducatif et social ce qui suppose :

- participer aux réflexions sur le projet éducatif et social ;
- organiser et mener des réunions pour l'élaboration du projet éducatif et social ;
- interroger les pratiques pour les faire évoluer dans le projet éducatif et social ;
- contribuer à la rédaction du projet pédagogique ;
- faciliter la participation de la famille dans la réalisation du projet éducatif ;
- communiquer et informer sur le projet éducatif.

La communication professionnelle ce qui suppose :

- assurer avec l'équipe la conduite et la cohérence de l'action éducative auprès des jeunes enfants en coopération avec les familles ;
- co-construire et coordonner la mise en œuvre de l'action éducative ;
- soutenir et accompagner l'équipe dans la conduite de l'action éducative ;
- coordonner les actions éducatives au sein de la structure ;
- communiquer et informer sur l'action éducative menée.

Tout courrier doit être adressé à la direction de l'institut

Standard : Tél. 03 80 72 64 50 - Fax 03 80 36 45 38

SIRET 410 475 081 00015 - Organisme enregistré sous le numéro : 26 21 03469 21

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

L'implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles ce qui suppose :

- participer à l'action sociale territorialisée ;
- constituer et participer à la vie du réseau nécessaire à l'élaboration de l'action éducative et sociale ;
- solliciter les interventions d'acteurs complémentaires à son champ d'action ;
- organiser les relais d'interventions spécialisées nécessaires aux situations rencontrées et aux actions menées ;
- travailler en lien et en réseau avec les partenaires ;
- communiquer et informer les partenaires ;
- organiser une veille sur la politique de la famille et le champ de la petite enfance ;
- concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et de communication sur des questions d'éducation et de santé liées à la petite enfance ;
- concevoir et organiser des actions favorisant la participation des parents et la valorisation de leurs compétences ;
- contribuer à la conduite de projets pour le développement de modes d'accueil de jeunes enfants et l'accompagnement de leurs équipes ;
- créer et animer des groupes de travail sur des thèmes liés à la petite enfance.

Le projet pédagogique de la formation des Éducateurs de Jeunes Enfants (EJE) et sa mise en œuvre se déclinent de différentes manières.

D'une part, les étudiants relevant de la formation initiale qui pour majorité d'entre eux ont à leur entrée en formation, peu ou pas d'expérience professionnelle dans le secteur et une représentation assez éloignée de la réalité du terrain du métier et des publics.

D'autre part, les salariés en formation continue ou en apprentissage, inscrits dans une pratique professionnelle, pour qui une phase de positionnement doit découler du repérage des savoirs et des compétences dans le cadre de celle-ci.

Ce statut différencié n'appelle pas la constitution de promotions distinctes mais amène à proposer un accompagnement pédagogique personnalisé.

I. 6 Orientations pédagogiques

En s'appuyant sur les contenus des différents domaines de formation, l'équipe pédagogique vise à conduire l'apprentissage, chez les étudiants, des éléments nécessaires à l'exercice de la fonction éducative tant sur le plan personnel, que sur le plan professionnel.

Les objectifs au plan personnel :

- se doter d'outils de communication et d'expression, développer ses capacités créatives ;
- apprendre à nommer sa propre implication dans la relation éducative ;
- réfléchir sur ses propres aptitudes à l'autonomie, ses appartenances identitaires et sa propre intégration des normes sociales ;
- apprendre à être responsable (valeurs morales et éthiques et cadre déontologique) ;
- apprendre à se situer au sein d'un collectif ;
- apprendre à analyser ses difficultés, ses ressources dans sa relation à autrui.

Les objectifs au plan de l'apprenant en formation :

- se situer par rapport à un contexte général du travail social dans les institutions, dans le droit, dans un environnement social, politique, économique ;
- expérimenter la relation à l'autre, en général, en formation (entre pairs, avec l'équipe des formateurs, les partenaires de la formation), avec les bénéficiaires, dans la relation d'aide, avec les professionnels en équipe ;
- développer une connaissance plus structurée des publics et des éléments du métier ;
- développer la réflexivité sur ses pratiques professionnelles.

Les objectifs au plan professionnel :

- acquérir des connaissances en sciences humaines et sociales ;
- développer la connaissance des problématiques des différents publics et des différentes prises en charge ;
- développer la connaissance de l'environnement économique et social de l'Action Sociale ;
- acquérir la connaissance du cadre juridique des différents dispositifs ;
- se doter d'une culture professionnelle ;
- élaborer son projet professionnel.

Ces éléments constitutifs d'un parcours de professionnalisation, inscrits dans une dynamique d'alternance, visent à former des Éducateurs de Jeunes Enfants (EJE) qui sachent, au sein d'une institution, d'un service, d'une équipe :

- Identifier le sens des missions leurs obligations et limites ;
- identifier les contours de leur métier afin de trouver leur juste place dans le travail en équipe pluridisciplinaire intra et extra muros, en réseau et/ou en partenariat ;
- être respectueux de la personne et des groupes humains rencontrés ;
- s'appuyer sur des savoirs, savoir-faire et savoirs être adaptés aux personnes accompagnées et aux particularités des situations vécues ;
- être capable de rendre compte de leur intervention au regard du besoin de l'enfant et de sa famille ;
- être acteur de la mise en œuvre de projets d'action éducative réalistes et évaluables au niveau individuel ou collectif.

Ces intentions pédagogiques vont se décliner et s’opérationnaliser pour un public d’apprenants en formation initiale et en formation continue, tout en intégrant dans une pédagogie différenciée les publics bénéficiant de la VAE.

I. 7 Progression pédagogique

L’organisation de la formation par domaine de compétences respecte la logique du processus de la formation professionnelle en alternance inscrit dans une temporalité particulière. Ce processus permet le développement de compétences et l’émergence d’un positionnement professionnel, d’une posture réflexive nécessaire pour aborder les questions éthiques et déontologiques.

Par ailleurs, conformément aux modalités de mise en œuvre du système européen de transfert et d’accumulation des crédits (ECTS, European Credit Transfer and Accumulation System). La formation préparant au diplôme d’Éducateur de Jeunes Enfants (EJE) est organisée en Unités d’Enseignement. Les UE sont valorisées en crédits et sont réparties sur six semestres. La valeur de l’ensemble des unités d’enseignement composant chacun des six semestres ne peut dépasser 30 crédits ECTS.

La progression pédagogique proposée s’est construite à partir d’une expérience de la modularisation de la formation probante au sein de la filière depuis plusieurs années. Elle a été ensuite remaniée en tenant compte des évaluations continues de la formation dispensée (bilans des employeurs, référents professionnels, stagiaires, équipe pédagogique) et à partir de la maquette nationale de la formation au DE EJE dans le cadre de la mise en ECTS.

Cette formation se déroule sur six semestres, distincts dans leurs contenus et objectifs afin de structurer le passage d’une posture d’apprenant à celle d’un professionnel en devenir.

Le parcours de formation est construit dans une double dynamique :

- Une dynamique individuelle étayée par un accompagnement personnalisé assuré de façon préférentielle par un formateur de la filière ou le cas échéant par un formateur occasionnel en lien avec un formateur pour assurer la fonction de Conseiller d’Etude-Alternance.
- Une dynamique collective étayée par des mises en situations groupales avec des supports divers (réflexion partagée, production collective, etc.).

Le parcours de formation s’élabore au sein d’une dynamique d’alternance intégrative qui privilégie la mise en cohérence entre apports théoriques, étape du parcours de professionnalisation et mise en situation professionnelle, lors des périodes de formation pratique ou en emploi.

Ce parcours est composé de six semestres aux objectifs affirmés qui articulent temps de formation pratique, temps de formation théorique en centre de formation et temps de travail personnel.

I. 8 L'architecture pédagogique :

Depuis le 22 Aout 2018, la réglementation reconnaît à l'Éducateur de Jeunes Enfants (EJE), comme pour les autres professionnels concernés par cette réforme (ASS, ETS, ES, CESF) un niveau de qualification II (grade licence), et favorise la dynamique de transversalité entre les filières de formation et les métiers préparés à travers l'identification d'un socle commun de formation non limité aux domaines de compétences 3 et 4. Ce qui favorise la dynamique de transversalité entre les filières de formation et les métiers préparés.

La réforme réaffirme l'identité professionnelle de l'Éducateur de Jeunes Enfants (EJE) en tant que travailleur social spécialiste de la petite enfance.

L'architecture générale de la formation est déterminée par les modalités du référentiel professionnel et leurs déclinaisons en quatre domaines de compétences auxquels sont associés quatre domaines de certification. Cette conception permet de construire des dispositifs personnalisés pour les personnes bénéficiant de la VAE.

Deux Domaines de Compétences :

- Le Domaine de Compétences 1 : accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille.
- Le Domaine de Compétences 2 : action éducative en direction du jeune enfant.

Les compétences partagées sont des compétences qui se trouvent dans les domaines de compétences 1 et 2 :

Ces compétences partagées sont les suivantes: – accueillir, favoriser l'expression et l'autonomie des personnes; – analyser la demande et les besoins; – évaluer une situation; – concevoir un projet; – concevoir une intervention; – évaluer, ajuster son action; – mobiliser les ressources de la personne et favoriser sa participation; – accompagner une personne; – favoriser l'accès aux droits.

Deux Domaines de Compétences contributifs regroupent les compétences professionnelles communes aux autres travailleurs sociaux de niveau II :

- Le Domaine de Compétences 3 : communication professionnelle.
- Le Domaine de Compétences 4 : dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux.

La formation s'appuie sur l'alternance entre des périodes de formation théorique (1 500 heures) et des périodes de formation pratique (2 100 heures).

La formation théorique

La formation théorique d'une durée de 1 500 heures est construite à partir des domaines de compétences précités et comprend quatre domaines de formation permettant l'acquisition des connaissances et des techniques pédagogiques préparant aux compétences professionnelles.

DF1 : accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille :	500 heures.
DF2 : action éducative en direction du jeune enfant :	500 heures.
DF3 : travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle:	250 heures.
DF4 : dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux:	250 heures.

Les Domaines de Formation comprennent des apports théoriques, des apports méthodologiques et du temps de « suivi et d'accompagnement formatif ».

Les apports théoriques, issus de plusieurs champs disciplinaires permettent la constitution d'un socle de connaissances. Les apports méthodologiques sont destinés à apporter des bases liées aussi bien aux domaines de compétences, qu'aux travaux demandés dans le cadre de la certification. Le « suivi et l'accompagnement formatif » a pour objectif de permettre à l'étudiant-stagiaire d'être soutenu dans la démarche de l'alternance et d'être guidé dans son positionnement professionnel.

L'organisation de la formation par domaine de compétences respecte la logique du processus de la formation professionnelle en alternance inscrit dans une temporalité particulière. Ce processus permet le développement de compétences et l'émergence d'un positionnement professionnel, d'une posture réflexive nécessaire pour aborder les questions éthiques et déontologiques.

La formation pratique (2 100 heures soit 60 semaines)

La formation pratique est structurée par 4 périodes qui permettent à l'étudiant de découvrir une pluralité d'institutions et de services (public et privé) ainsi que des modalités de prise en charge des différents âges de la petite enfance.

Au regard de l'arrêté du 22 Aout 2018 (NOR SSAA1812298A), relatif au Diplôme d'Etat d'Éducateur de Jeunes Enfants (EJE), « La première période de formation pratique de 8 semaines est suivie au cours des deux premiers semestres. Elle peut se dérouler sur deux sites qualifiants. La totalité de cette formation pratique est effectuée auprès d'un référent professionnel d'éducateur de jeunes enfants.

Les deuxième, troisième et quatrième périodes sont d'une durée totale de 52 semaines. Elles peuvent se dérouler sur deux ou trois sites qualifiants. Ces formations pratiques, dont l'une peut être effectuée dans une structure recevant du public en situation d'hébergement, doivent être représentatives d'expériences diversifiées en terme de publics et de modalités d'interventions ». Au moins les deux tiers de ces formations pratiques sont effectuées auprès d'un référent professionnel d'éducateur de jeunes enfants.

II. MOYENS PEDAGOGIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE FORMATION

II. 1 Pour travailler les fondements de la profession

Des cours ou enseignements

Le champ des connaissances nécessaires à la formation d'Éducateur de Jeunes Enfants (EJE) s'appuie sur des disciplines plurielles pour lesquelles un éclairage théorique est proposé sous différentes formes (conférences, cours magistraux, travaux dirigés...). Les apprenants sont également sollicités pour participer à l'organisation de séminaires ou journées d'études (production écrite support de réflexion).

TD de professionnalisation autour des pré-projets et projet de formation pratique

Des TD de professionnalisation sont proposés tout au long de la formation. Ces TD sont organisés pour permettre à chaque apprenant d'ajuster les objectifs de la période de formation pratique avec ses propres objectifs d'acquisition de compétences. C'est à la fois un travail individualisé et une réflexion en groupe qui doit faciliter cet exercice de mise en objectifs d'un parcours de professionnalisation. Le projet de formation pratique est élaboré par chaque apprenant à la conjonction des éléments suivants : à partir du terrain et des éléments connus et recueillis préalablement par l'apprenant, au regard de la progression pédagogique indiquée dans le projet de formation de la filière Éducateur de Jeunes Enfants (EJE) et des objectifs indiqués dans ce projet. Avant chaque TD de suivis collectifs, les étudiants doivent faire parvenir un écrit à leur formateur référent afin de rendre compte des différentes étapes d'élaboration de leur projet de stage et ce, une semaine avant chaque rencontre. Ces documents écrits seront indispensables pour animer ces temps de formation individuels et collectifs et serviront de supports aux étudiants pour identifier l'évolution de leur parcours.

TD compétences

À l'issue de chaque expérience pratique, un TD d'évaluation des compétences est proposé. Ces TD prennent appui sur des indicateurs de compétences précis.

Ateliers / TD d'Analyse de Situations Professionnelles (Groupe ASP)

Ces ateliers sont organisés pour permettre aux apprenants d'adopter une posture réflexive sur leur agir professionnel.

Repartis tout au long des temps de regroupements de la formation, ces temps sont destinés à la réflexion, à l'échange et à l'analyse de situations vécues sur les terrains professionnels. A partir d'observations relatées le plus précisément possible et en s'appuyant sur leurs connaissances théoriques, les étudiants stagiaires sont conviés à prendre du recul pour mieux comprendre l'enjeu de situations vécues concernant l'action éducative en direction du jeune enfant, l'accueil et l'accompagnement des familles et la communication professionnelle. Des situations de groupes seront choisies dans le cadre des groupes de TD. Il sera demandé de dégager des pistes d'analyses des situations rencontrées pour être en mesure de dégager une posture professionnelle. Ces temps d'échanges collectifs seront toujours suivis d'un temps de restitution devant l'ensemble du groupe en présence d'un formateur.

Ateliers / TD d'analyse des pratiques

Ils ont pour objectif de permettre aux apprenants de passer d'une analyse des situations à une analyse des impacts de leur intervention sur la situation elle-même.

Ces ateliers ont lieu à compter de la troisième année de formation lorsque les apprenants réalisent une période de formation pratique longue de 28 semaines ; ils sont animés par un professionnel compétent référencé par l'IRTESS pour animer l'analyse des pratiques.

Accompagnement individualisé

Les temps de suivi des apprenants sont planifiés avec les conseillers d'étude, chacun responsable d'un groupe d'apprenants. Le conseiller d'étude réalise si besoin les visites sur le terrain, assure le suivi avec les professionnels, participe aux bilans et à l'évaluation des quatre DC. Pour chaque étudiant en effet, et pour chaque DC, une évaluation de la progression au cours des trois années de formation est réalisée par le conseiller d'étude. Pour cela il peut s'appuyer sur un outil de suivi, appelé livret de suivi de l'étudiant, sorte de carnet de bord permettant au conseiller d'étude de regrouper tous les éléments pertinents (notes prises pendant les rencontres avec l'étudiant, évaluations des périodes de formation pratique par les référents professionnels et par l'étudiant, résultats des évaluations en cours de formation...).

Chaque apprenant se voit proposer des entrevues régulières avec le conseiller d'étude qui assure le suivi et la correction de travaux écrits demandés aux apprenants dans le cadre de son parcours de professionnalisation et préparatoire à la certification.

II. 2 Pour préparer au Diplôme d'Etat

TD de préparation aux épreuves de certification, des guidances collectives et individuelles

Le Diplôme d'Etat oblige l'apprenant à présenter et à soutenir un mémoire. Expression d'une recherche et d'une réflexion critique approfondie. Les étudiants regroupés par groupe autour de terrains professionnels communs ou non entreprennent un travail d'élaboration et de recherche guidés par un formateur. Le jeu des échanges qui se développent entre les différents protagonistes amène peu à peu à choisir un champ d'étude et de recherche, à expliciter les questions auxquelles ils se proposent d'apporter des éléments de réponses, de vérifier les hypothèses posées, de définir une méthode de recherche, d'élaborer un plan de recherche.

Les apprenants ont, par ailleurs, obligation de rendre compte de l'avancée de leurs travaux durant les temps de guidances individuelles avec leur guidant. La guidance de mémoire témoigne du degré d'implication de l'apprenant dans la formation, de sa capacité de distanciation. Référé à une expérience vécue, le mémoire ne peut manquer d'envisager des perspectives d'action. Il participe à la professionnalisation de l'apprenant.

III. MOYENS MIS A DISPOSITION DES ELEVES ET ETUDIANTS POUR PRENDRE CONNAISSANCE DU PROJET AVANT LEUR INSCRIPTION EN FORMATION

L'IRTESS propose plusieurs modalités et différents supports à toute personne désirant disposer d'informations à propos de l'offre de formation :

- les objectifs des métiers préparés, les publics pris en considération, les principaux débouchés ;
- les objectifs de chacune des formations (domaines de compétences) et les modalités de la formation (durée, modalités de l'alternance...) ;
- le diplôme obtenu (niveau à la sortie de la formation) ;
- les modalités d'entrée (niveau d'entrée, conditions d'accès) et de sélection à l'entrée ;
- les voies d'accès à la certification (poursuite d'étude, apprentissage, cours d'emploi, VAE) ;
- les tarifs, les financements possibles.

III. 1 Site Internet

L'IRTESS dispose d'un site internet sur lequel les futurs candidats peuvent trouver les informations actualisées, en lien avec les formations dispensées, les préparations, complétées par des liens et des documents téléchargeables disponibles en ligne.

Avant leur inscription aux épreuves d'admission, l'établissement de formation porte à la connaissance des candidats le nombre de places disponibles, ainsi que le nombre de celles ouvertes en formation initiale (nombre de places financées par le Conseil Régional) et met à la disposition du candidat le projet pédagogique et le règlement d'admission, le formulaire de préinscription, les dates des épreuves. Les personnes intéressées peuvent retrouver : l'objectif, le programme, la formation, le diplôme, l'admission et les tarifs au moyen :

- des permanences et/ou des réunions d'information collective sur les métiers, les formations et les conditions d'accès et sur les préparations aux concours ;
- d'un accueil téléphonique de premier niveau d'informations (renseignements à partir des plaquettes de formation), puis de deuxième niveau auprès d'une assistante de formation ou d'un responsable de formation ;
- visibilité des parcours en admission post-bac via Parcoursup, nouvelle plateforme nationale d'admission en première année des formations de l'enseignement supérieur. Elle permet aux lycéens, apprentis ou étudiants en réorientation souhaitant entrer dans l'enseignement supérieur, de se préinscrire, de déposer leurs vœux de poursuite d'études et de répondre aux propositions d'admission des établissements dispensant des formations de l'enseignement supérieur ;
- annuellement, notre établissement organise, en partenariat avec l'université de Bourgogne, une journée « Portes ouvertes ». Cette journée co-animée par nos formateurs et étudiants ainsi que par des professionnels de secteur nous permettent de renseigner de manière exhaustive toute personne ayant un projet de formation dans l'action sociale (soit en moyenne près de 300 personnes par an). Parallèlement nous sommes également présents lors des salons d'étudiants ou directement dans les établissements d'enseignement secondaire.

III. 2 Communication externe

L'IRTESS met en œuvre plusieurs actions de communication externe, s'attachant à adapter sa communication auprès des différentes cibles visées.

Action de communication	Modalité des actions de communication		Cibles
	Rencontre	Internet	
Organisation d'événements / Participation à des événements	Rencontres territoriales		Employeurs
	Forum Studyrama Dijon		Futurs candidats
	Salons		Futurs candidats
	Journée Portes Ouvertes Université/IRTESS		Futurs candidats
	Co-animation avec les étudiants/stagiaires et des formateurs	Journées orientation organisées par les lycées	
Actualisation de notre offre de formation		Site IRTESS	Tout public
		Site page jaune Formation	Tout public
		ONISEP	Tout public
		Portail Emfor (ESIA B-FC)	Tout public
		Info Jeunesse Bourgogne	Tout public
Témoignages		Témoignage étudiant en formation site UB	Tout public
Maintien du lien avec les acteurs de l'orientation et l'insertion	CIO		Orientation
	EMFOR		Information
	Pôle emploi		Prescripteur
	Mission locale		Prescripteur
	OPCA		Prescripteur / financeur
	CFA		Partenaire